



## **Arrêté Municipal Permanent portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur du périmètre de la commune**

**Le Maire de la commune de Chambles,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la demande présentée par l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES** pour l'obtention d'un arrêté Municipal Permanent sur l'année 2025, portant sur la circulation et le stationnement au sein de la commune :
  - Fibre Optique, Travaux d'exploitation et Maintenance du réseau Fibre
  - Eclairage Public : Travaux neufs, Maintenance et Entretien, Illumination festives
  - Contrat de Maintenance des radars Pédagogiques

**Déclare pouvoir intervenir à tout moment. Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation des véhicules au droit des chantiers.**

### **ARRETÉ :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES** sont interdits sur l'ensemble des voies situées à l'intérieur du périmètre de la commune **jusqu'au 31/12/2026**.

Toutes les mesures devront être prises par **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

#### **ARTICLE 2**

La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**.

#### **ARTICLE 3**

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

#### **ARTICLE 4**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

#### **ARTICLE 5**

Il sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- M. le Président de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
- M. le Directeur de **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**.

Fait à Chambles, le 23 Octobre 2025.

Le maire,  
Pierre GIRAUD



PAR DÉLÉGATION DU MAIRE,  
Emilien JOUSSERAND  
ADJOINT

